



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du jeudi 06 février 2025

Date de la convocation : 29/01/2025

Le jeudi 06 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28

Dont 6 avec voix consultative

Présents : 13

Absents et excusés :

35

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Magali CRAUSER (Collège 1), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Philippe SARANT (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Laurent FILLION (Collège 3), Stéphane SERRE (Collège 2), Eve ALCAIDE (Collège 3), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Roland VERNET (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Clément FOURIÉ (Collège 2), Béatrice THOMAS (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Thierry MATHIEU (Collège 1), Françoise VAUCHE (Collège 2), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Samuel HOUDEMON (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU, Directrice par intérim

Délibération n°DE_007_2025

Objet : Création d'un avenant au contrat d'apprentissage de Zoé Amarger

Le Comité de direction, réuni par le Président M. Gilles Chabrier,

Zoé AMARGER, salariée de Hautes Terres Tourisme en contrat d'apprentissage a été recrutée en qualité d'apprentie le 03 juillet 2023 pour préparer le titre professionnel de « Responsable de Développement Touristique Territorial » pour une durée de 2 ans (cf

DE_022_2023).

La formation "Responsable de Développement Touristique Territorial" est un programme qui vise à former des professionnels capables de promouvoir le tourisme local et d'améliorer l'accueil et l'attrait d'un territoire. Le cursus dure au moins 805 heures et débouche sur l'obtention d'un titre professionnel de niveau 6 (équivalent à un BAC+3/4). Les compétences développées incluent la mise en œuvre de projets touristiques durables, le développement marketing d'un territoire, la gestion financière d'activités touristiques, et la contribution à la qualité de l'accueil touristique.

Compte tenu des opportunités suivantes :

- Un examen à soutenir 1ere semaine de septembre, pour lequel il est préférable que la salariée soit en poste,
- Une saison estivale à honorer, avec la présence de Zoé sur le bureau de tourisme du Lioran, atout majeur avec sa connaissance de la destination, des outils/logiciels métier et du fonctionnement de la structure,
- Des congés / repos compensateur à solder après la fermeture du bureau de tourisme du Lioran, soit à compter du 22 septembre 2025.

Il est proposé de créer un avenant à ce contrat d'apprentissage pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 31 octobre 2025.

Après délibération,

Le Comité de direction,

APPROUVE la création de l'avenant au contrat de travail dans les conditions proposées,

AUTORISE le directeur à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente décision.